Image not found or type unknown

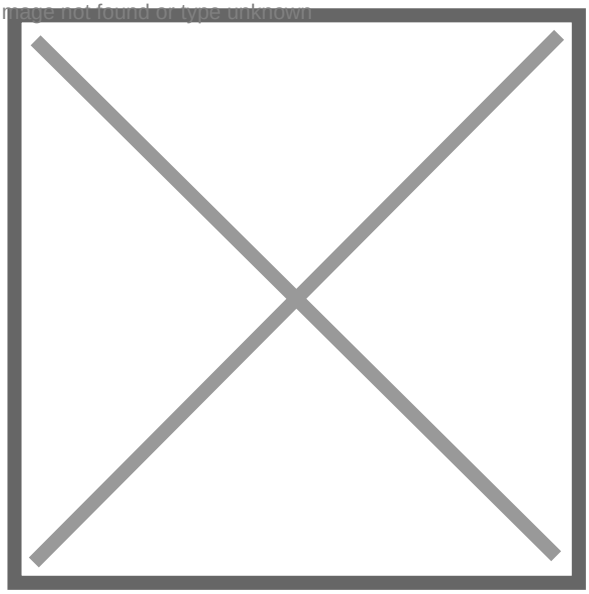

# Montant de la retenue pour absence plus élevé que mon salaire

Par **YayaClay**, le **07/05/2008** à **14:31**

Bonjour,

J'ai été en arrêt maladie pendant 4 jours au mois de mars 2008. Fin avril, je reçois mon bulletin de paye avec les retenues correspondant à cet arrêt maladie.

Comme je suis dans la première année de mon contrat, mon entreprise ne prend pas en charge les 3 premiers jours. Jusque là tout me semble normal.

Ce qui me semble moins normal, c'est le montant de ma retenue. Il y avait 20 jours travaillés au mois de mars. J'ai été absente 4 jours, soit 1/5 du mois, et on m'a retenu plus d'1/3 de mon salaire !

Je suis payée 2518 euros brut (environ), et la retenue est de 929 euros brut (environ). Dans le détail, sur ma fiche de paye, il est écrit :
8 * 116.24 = 929,xx €.
Je suppose que 8 correspond à 8 demi-journées d'absence (4 jours...). Mais où sont-ils allé chercher les 116 euros par demi-journée ?? J'ai calculé que j'étais payée environ 63 euros par demi-journée ! Ils m'ont retenu le double presque !
Est-ce une erreur, et si non, sur quoi est basé ce montant ?

J'essaye de contacter mon entreprise mais elle semble faire la sourde oreille et je n'ai pas le numéro direct du service paye...

Merci :)

Par **YayaClay**, le **07/05/2008** à **17:31**

Bon, je viens de recevoir une lettre de mon entreprise qui me dit que suite à une erreur, ils ont compté double mes jours de maladie (8 au lieu de 4). Ils vont me faire un virement de la moitié de ce qu'ils m'ont retenu.
Tout s'explique !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés